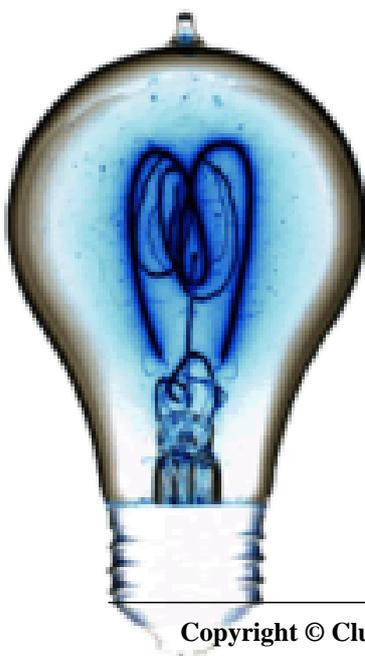


<http://clx.asso.fr/spip/?Le-B2i>



# Le B2i

- Documentations - Education -



Date de mise en ligne : lundi 16 décembre 2002

---

Copyright © Club LinuX Nord-Pas de Calais - Tous droits réservés

---

**Voici une analyse de ce qu'est, à l'origine, le B2i, le Brevet Informatique et Internet.  
Il faut noter qu'il est en passe d'être complÚtement détourné...  
En effet, des établissements font "passer le B2i" (!) ou l'intÚgrent dans une discipline...**

Pour voir ce qu'est le B2i, le site du Ministère de l'Education : <http://www.eduscol.education.fr/D00...>

En préambule, je ferais remarquer que les analyses ayant conduit le ministère à mettre en place le B2i sont tout à fait pertinentes, notamment l'utilisation quasi-obligatoire dans la vie courante de concepts issus des évolutions des interfaces d'ordinateurs (exemple : le menu hiérarchique, présent aussi dans les téléphones portables).

Toutefois, son libellé est particulièrement gênant, car il apparaît un peu trop « technique », ce qui peu d'une part rebuter certains, d'autre part en conforter d'autres dans leur pratique d'une technicité autosuffisante, que je considère comme dépassée, ne mettant en valeur que des usages ponctuels, vite dépassés (« apprendre un logiciel » par exemple).

## A) Analyse générale

Le véritable enjeu n'est donc pas la solution de facilité citée précédemment, mais de comprendre les fondements des compétences nécessaire à l'usage des nouveaux outils informatiques et de leurs dérivés, et de mettre en oeuvre l'usage de ces compétences au travers d'usages divers et variés de l'outil informatique, comme ressource pour d'autres apprentissages ou au travers de projets dont le but n'est pas uniquement, bien entendu, l'apprentissage de l'outil informatique.

On peut donc faire une première déduction : on ne doit pas établir d'activité spécifiques pour apprendre une compétence du B2i, mais au contraire essayer d'intégrer ces compétences dans des activités existantes.

Un exemple :

En production d'écrit, passer sur ordinateur pour mettre en forme un texte, l'illustrer...

## B) Objectifs recherchés

L'objectif affiché est de donner les bases de l'utilisation des outils basés sur l'informatique, comme les micro ordinateurs mais aussi les machines micro-programmées, comme les téléphones portables avec leurs menus hiérarchiques, etc.

Ces bases seront ensuite utiles pour exploiter les outils informatiques à l'école et dans la vie courante.

Parmi les objectifs, il faut aussi rappeler que, si on lit entre les lignes, le ministère compte sur le B2i pour motiver les enseignants à utiliser l'outil informatique dans leur pratique de classe et pour la préparation des cours.

Il ne faut pas oublier non plus que le ministère précise bien que le B2i n'établit pas de limite, on peut donc travailler

d'autres compétences si on le désire.

## C) Mises en oeuvre

Ici, tout reste à faire !

Une orientation possible est celle que j'avais mis en place à Outreau : travailler à la création de documents hypermédia très simples, avec des logiciels très simples comme Netscape Composer, ou maintenant Mozilla.

Il permet de commencer les bases du traitement de texte, de savoir enregistrer un fichier, utiliser la souris, insérer une image... et plus encore.

Dans ce cas, on conserve le même logiciel pour plusieurs activités, et on dispose aussi d'un module courrier électronique.

Ensuite, au cycle 3, on peut montrer des logiciels autres (traitement de texte, dont il existe plusieurs programmes gratuits, dont le module writer d'OpenOffice.org) et exploiter la création de liens hypertextes.

Mais il ne faut pas oublier de rattacher cela à un projet plus global : visite de site, repérage dans son quartier, etc.

Cela permet également, grâce au téléchargement de sites existants, de travailler à l'analyse de documents visualisés par le navigateur, et à comparer avec des encyclopédies sur CD-Rom par exemple, ou encore à demander des renseignements grâce au courrier électronique.

Le gros du travail restant serait de prendre des activités de classe existantes et à faire des notices permettant d'intégrer les compétences du B2i dans ces activités...

On voit donc une porte s'ouvrir pour la mise en place de solutions libres : l'obligation de l'introduction de compétences TIC à l'école, sachant que l'on doit parler obligatoirement de la notion de propriété du logiciel que l'on utilise et aussi de citoyenneté.

Le B2i ne cite pas de "marque" et il faut donc en profiter !